

---

AVIS

---

8 décembre 2022

# **STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2022-2028 (SRESS)**

Rapporteure : Mme Claire-Hélène PEGHAIRE-GAUDEUL

Résultat du vote : Unanimité



Avec 11,1% de l'emploi salarié, l'Economie Sociale et Solidaire est un pan important de l'économie normande. L'ambition de la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire 2022-2028 est de faire de l'ESS un pilier de l'économie normande, qu'elle soit intégrée et considérée comme telle avec ses spécificités et forte de ses principes fondateurs.

La Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire 2022-2028 repose sur trois défis : développer la part de l'ESS dans l'économie normande, inscrire l'ESS dans l'écosystème régional et ancrer l'ESS par le développement de dynamiques territoriales et l'économie de proximité.

Le CESER souligne très positivement la dynamique régionale très forte en faveur de l'économie sociale et solidaire. Il appuie la volonté régionale de diffuser l'information relative à l'ESS au-delà de ces structures pour étendre ces pratiques responsables dans l'économie dite « traditionnelle ».

Le CESER approuve la volonté de la Région de mettre en œuvre une démarche d'achats responsables dans les collectivités. Dans sa contribution relative au sujet des grands acheteurs normands, le CESER avait pu constater que si des intentions vertueuses étaient affichées, les collectivités avaient tendance à sécuriser leurs achats en ayant recours à des centrales d'achat. Dès lors, l'essaimage de bonnes pratiques dans l'achat public serait une réussite importante.

Le CESER avait rendu un rapport en 2016 au sujet de l'économie sociale et solidaire, et se félicite de voir ses préconisations reprises par le Conseil Régional, à l'image de la démarche précitée d'achats responsables, ou encore le renforcement du soutien aux réseaux de l'ESS et aux dispositifs d'accompagnement techniques et financiers dans la phase de développement et de consolidation.

En revanche, il maintient ses interrogations quant au développement du RolloN sur le territoire normand, et réitère ses demandes de se voir communiquer des informations spécifiques à la monnaie locale. Il prend note de la réorientation du dispositif vers le bassin de Caen, et restera attentif aux futurs développements de cette politique régionale.

**En conclusion, le CESER prend acte de la Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire 2022-2028.**

# **Déclarations des groupes**

**Déclaration de Mme Liza France PAROISSE**  
au titre du groupe Force Ouvrière de Normandie

L'ESS regroupe 4 familles d'activité : les Mutuelles, les Coopératives, les Associations, les Fondations. Bien évidemment ces 4 familles n'ont pas le même poids ni économique ni en nombre de salariés. Pourtant ce secteur pèse 11% de l'emploi Normand avec ses 117.100 salariés, et ses 11.000 établissements employeurs.

Ce qui différencie l'ESS c'est que ses entreprises n'ont pas pour finalité de rémunérer l'actionnaire. Certes elles font partie du marché et à ce titre elles doivent s'efforcer d'être viables économiquement et chercher à se développer, voyant dans l'économie sociale une économie alternative.

Le groupe FO partage totalement les réserves et les inquiétudes émises dans l'avis du CESER sur la volonté, certes, affirmée par les collectivités locales de mettre en œuvre une démarche d'achats responsables, mais qui, dans les faits ont recours à des centrales d'achat.

De même, comme le souligne l'avis, le groupe FO s'interroge sur le développement du RolloN en Normandie.

Créé en 2018 par la Région Normandie et l'Association Monnaie Normande Citoyenne (AMNC), l'objectif de cette nouvelle *monnaie locale* était d'inciter les consommateurs, comme les professionnels, à acheter local et durable via les circuits courts Normands.

Au nom de la relance économique, la Région Normandie a voté une subvention annuelle de plusieurs centaines de milliers d'euros. Mais après 4 années de circulation du RolloN, y-a-t'il vraiment un effet levier sur l'économie ?

Le Groupe FORCE OUVRIÈRE votera l'avis

**Déclaration de M. Pierre Edouard MAGNAN**

au titre de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Normandie (CRESS)

**Déclaration de Mme Emilie OZOUF**  
au titre des Personnalités Qualifiées

**Déclaration de M. Hervé FLEURY**

Par accord entre la Coop de France Normandie et l'Association Régionale des Entreprises Alimentaires de Normandie (AREA)